



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère des Affaires étrangères
et européennes

Direction de la coopération
au développement et
de l'action humanitaire

Luxembourg, le 18 janvier 2021

Groupe de travail MAEE-ONG

Réunion virtuelle du 15 décembre 2020

Compte-Rendu

Participants

Pour le Ministère des Affaires étrangères et Européennes (MAEE) :

- M. Christophe Schiltz, Coordinateur Général
- M. Manuel Tonnar, Directeur de la Coopération au développement et de l'Action humanitaire
- Mme. Sylvie dos Santos, Desk ONG, Coordination Desk ONG et Accords-Cadres Développement
- Mme. Marianne Geiben, Desk ONG, Cofinancements
- Mme. Virginie Gilbert, Desk ONG, Sensibilisation et Environnement

Pour les ONGD :

- Mme Véronique Weis, Cercle de Coopération des ONGD du Luxembourg, Présidente
- Mme Nicole Ikuku, Cercle de Coopération des ONGD du Luxembourg, Directrice
- M. Richard Graf, Cercle de Coopération des ONGD du Luxembourg, Membre du CA
- M. Michael Feit, Cercle de Coopération des ONGD du Luxembourg, Membre du CA
- M. Luc Siebenaller, Cercle de Coopération des ONGD du Luxembourg, Membre du CA
- M. François-Xavier Dupret, Cercle de Coopération des ONGD du Luxembourg, responsable Analyse et Partenariat
- M. Frederic Hauptert, Care Luxembourg
- M. Remi Fabbri, Croix-Rouge Luxembourg
- Mme. Carole Nunez, Médecins Sans Frontières

Excusé :

- Monsieur Roger Martinez Dolz, Médecins Sans Frontières

1. Approbation de l'ordre du jour

Les points suivants, le fonctionnement des différents groupes de travail avec le MAEE et un point sur la communication, sont ajoutés en tant que points divers à l'ordre du jour.

2. Etat des lieux : Accords-cadres développement

Le MAEE a informé que cinq organisations non gouvernementales (Aide à l'Enfance de l'Inde et du Népal, CARITAS, Christian Solidarity International, Fondation Raoul Follereau et Pharmaciens Sans Frontières), signeront en présentiel, si les restrictions sanitaires le permettent, la reconduction de leur accords-cadres de développement lors d'une cérémonie de signature qui se tiendra au MAEE **le 3 février 2021**, en présence du Ministre de la Coopération et de la presse luxembourgeoise. L'idée est d'avoir qu'un seul représentant par ONGD présent afin de pouvoir tenir la cérémonie en présentiel.

Ces 5 accords-cadres bénéficieront d'une contribution totale du Ministère d'environ 23 millions d'euros et couvriront la période entre 2021 et 2025. Les activités cofinancées par le Ministère bénéficieront d'un co-financement à hauteur de 60 à 80 %.

Géographiquement les activités des accords-cadres qui seront mises en œuvre par les ONGDS se situeront dans 17 pays différents situés en Afrique et en Asie.

3. Etat des lieux : Projets co-financements

3.1. Deuxième appel à propositions 2020

Le MAEE a indiqué que 19 ONGD ont déposé 21 projets de cofinancements au MAEE lors du deuxième appel à propositions. Après analyse des 21 projets présentés, 18 projets ont été retenus. Le budget total prévu en vue des cofinancements s'élève à **7.619.101,14 €** et les activités couvriront les années 2020 jusqu'à 2023.

Les résultats d'acceptation ou de refus ont été communiqués **par courriel le 1^{er} décembre 2020** aux ONGD concernées. Les engagements financiers pour les projets acceptés ont été transmis au service financier au début du mois de décembre. Par conséquent, les contrats de cofinancement seront envoyés par voie postale avant fin décembre aux ONGD concernées. Les ONGD ont été priées de les signer et de les retourner avant la fin de l'année au service ONG. A noter qu'une lettre par voie postale expliquant les motifs de refus a été envoyée aux ONGD qui se sont vues refuser leurs projets.

3.2. Date appels à propositions 2021

En tenant compte des dates proposées par le Cercle, le MAEE propose que le prochain appel à propositions soit **lancé le 1^{er} avril avec une date limite de dépôt des propositions jusqu'au 31 mai 2021.**

4. Etat des lieux : Sensibilisation et éducation au développement

S'agissant des **projets annuels**, 13 projets annuels sont en cours actuellement. 15 demandes sont en cours d'analyse pour un budget total de 584.204,65€.

S'agissant des **accords-cadres** sensibilisation, 14 ACSE sont actuellement en cours. 13 demandes d'extension (2021), avec un budget MAEE total de 1.787.861,76 €, ont été accordées par le MAEE, mais ne pourront être déposées au service financier qu'en 2021. Les ONGD en ont été informées le 11 décembre 2020.

S'agissant des **mandats**, la demande d'extension à 2021 du mandat CITIM, d'un budget de 349.449,85€, a été accordée par le MAEE. L'engagement financier sera fait en 2021. Quant au **mandat de RYC II**, les ONGD ont reçu la première tranche budgétaire en 2020. Une réunion de lancement avec le MAEE et l'annonce sur les réseaux sociaux a eu lieu le 10 décembre 2020.

Quant **aux budgets**, et sous condition d'acceptation de toutes les demandes de subsides, le budget total MAEE s'élèvera à **3.062.339,55€ pour les ONGD SENS en 2021**, ce qui représenterait une hausse de 8,03% par rapport au budget de l'année 2020. A noter que le MAEE dispose du budget nécessaire pour financer la totalité des projets, programmes et mandats.

5. Point d'information sur la révision des conditions générales

Le MAEE informe le Cercle que les conditions générales seront révisées l'année prochaine pour y intégrer les éléments ayant trait à la sécurité, à la Charte contre le harcèlement, l'exploitation et les abus sexuels ainsi qu'à l'IATI. La dernière révision date de 2018. Le MAEE informe le Cercle qu'il sera consulté pour donner son avis sur les révisions qui seront effectuées. Le MAEE invite d'ores et déjà le Cercle à lui envoyer des éventuelles propositions de modification. Le Cercle s'interrogeait sur le contenu de la révision des conditions générales afin d'avoir assez de temps pour consulter ses membres ; le MAEE rappelle qu'il est important d'y intégrer les trois points susmentionnés.

S'agissant de l'éventuelle constitution d'un groupe ad hoc, le MAEE informe qu'à ce stade des échanges écrits seront privilégiés et que le GT MAEE-ONG constituera le lieu d'échange pour la révision des conditions générales. Si les discussions deviennent trop techniques, le MAEE reverra sa position sur une éventuelle création d'un groupe ad hoc. Répondant à une question du Cercle sur le calendrier prévu, le MAEE indique qu'il compte débiter les travaux début de l'année prochaine et espère pouvoir les clôturer avant la soumission des prochains accords-cadres prévue pour le 30 septembre 2021.

6. Point d'information sur le webinaire du 26/11

Le MAEE informe que dans le cadre de l'évaluation du Luxembourg, qui est en cours par le Groupe d'action Financière (GAFI) et suite aux évolutions récentes en terme de réglementation ayant trait au blanchiment des capitaux et au financement du terrorisme, le Ministère de la Justice, en association avec le Ministère des affaires étrangères et européennes et la Cellule de Renseignement Financier, a organisé un webinaire le 26 novembre 2020.

La réunion a permis de sensibiliser les ONGD luxembourgeoises à la problématique liée au financement du terrorisme et du blanchiment des capitaux et a rassemblé plus de 70 participants.

Le document et la présentation ont été transmis aux ONGD et au Cercle et se trouvent également sur le site de la Coopération sous l'espace ONGD.

Le Cercle informe qu'il compte organiser des échanges/formations à ce sujet au cours du 1^{er} trimestre de l'année 2021. L'ONGD Caritas se montre également prête à partager les expériences de sa Fondation avec le Cercle et les ONGD intéressées. Le MAEE et le Cercle décident de refaire le point lors d'un prochain groupe de travail en 2021.

7. Dates 2021 – Groupe de travail MAEE-ONGD

Les prochaines dates retenues pour le GT MAEE-ONGD sont les suivantes :

- 05/02/2021
- 26/03/2021
- 07/05/2021
- 09/07/2021
- 08/10/2021
- 26/11/2021

Le Cercle informe que la date retenue pour mars pourrait être modifiée par le Cercle étant donné qu'elle pourrait coïncider avec les Assemblées Générales de certaines ONGD.

8. Divers

8.1.1. Point Sécurité

Suite à la demande du Cercle et face aux interrogations de nombreuses ONGD, le MAEE rappelle que les questions liées à la sécurité ont été discutées dans de nombreux groupes de travail MAEE-ONG et en particulier lors de celui du 6 décembre 2019. Le MAEE rappelle qu'une réunion d'information a été organisée par le MAEE et le Cercle le 14 janvier 2020 à l'Abbaye de Neumünster en présence de la Ministre de la Coopération au Développement et du président du Cercle (cf. communiqué de presse du 15.01.2020 :https://cooperation.gouvernement.lu/fr/actualites.gouvernement%2Bfr%2Bactualites%2Btoutes_act ualites%2Bcommuniqués%2B2020%2B01-janvier%2B15-lenert-presentation.html).

Le MAEE rappelle qu'en janvier 2020, le MAEE a décidé de débloquer des ressources additionnelles pour financer 1) des formations sécurité pour les partenaires et coopérants locaux, et 2) les équipements nécessaires pour assurer la sécurité des partenaires locaux/ coopérants locaux. Le MAEE a rappelé que les équipements doivent être non létaux, éligibles en tant qu'Aide Publique au Développement et les formations sécurité seront en particulier éligibles dans les pays fragilisés par des conflits.

Le MAEE a également rappelé que ce budget ne concerne que les projets de développement (projets de co-financement et accords-cadres de développement), et est destiné à outiller les ONGD pour qu'elles

mettent en œuvre leur devoir de diligence envers leurs partenaires/coopérants locaux en particulier dans les pays fragilisés par des conflits. Il ne concerne pas les projets d'aide d'urgence.

Par ailleurs, le MAEE indique qu'une ligne optionnelle sécurité a été ajoutée en 2020 aux schémas de demandes de projets de co-financement et de demandes d'accords-cadres de développement et rappelle que les enveloppes globales des ONGD ne peuvent pas être modifiées. Sur demande du Cercle d'avoir un document officiel écrit pour ne pas mélanger la flexibilité due au COVID-19 et la ligne additionnelle sécurité, le MAEE rappelle que ces informations seront intégrées dans les conditions générales qui seront révisées l'année prochaine.

8.1.2. Fonctionnement des Groupes de Travail

Le Cercle s'interroge sur l'historique de la participation de certaines ONGD au groupe de travail MAEE-ONG. Le MAEE rappelle que vu que certaines ONGD ne sont pas membres du Cercle, ces ONGD ont été intégrées au groupe de travail MAEE-ONG afin de répondre à leurs besoins.

Quant aux questions du Cercle portant sur le groupe de travail d'action humanitaire pour savoir où soumettre quel type de question, le MAEE rappelle que le groupe de travail action humanitaire a été créé à la demande de certaines ONG humanitaires. Le MAEE informe qu'un nombre limité d'ONG ont une enveloppe humanitaire annuelle. Le Cercle s'interroge sur le lien entre ces deux groupes et indique souhaiter obtenir des informations plus fréquentes de ce qui est discuté dans ce groupe. Le MAEE et une ONG indiquent que le service humanitaire ne formalise pas toujours les échanges dans un compte-rendu écrit. Le MAEE rappelle que l'équipe humanitaire est disponible pour répondre à toutes questions ayant trait au volet humanitaire et rappelle que le Cercle est libre de proposer tous les points qu'il souhaite intégrer à l'ordre du jour du groupe de travail MAEE-ONG. Le MAEE rappelle qu'il est important que les points discutés et faisant l'objet d'un consensus ne soient pas rouverts dans d'autres groupes de travail.

8.1.3. Communication

Le Cercle s'interroge sur comment améliorer la communication avec le MAEE et assurer un partage de l'information efficace avec les ONGD. Le MAEE rappelle que les rapports des groupes de travail sont publiés sur le site de la Coopération et qu'ils résument les thèmes discutés précédemment et qu'il est important que le Cercle les transmette aux ONGD. Le MAEE invite le Cercle à lui fournir des propositions sur d'éventuels autres outils/moyens de mieux communiquer.